

# RÉUNION DE LANCEMENT AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA) DU 25 MARS 2025

## Synthèse des échanges

### PERSONNES PRÉSENTES :

- **Pôle Métropolitain Loire Angers**, représenté par LAIRE Pierre-Yves, Directeur
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, représentée par LAMOUR Philippe
- **Chambre d'Agriculture Pays de la Loire**, représentée par GELINEAU Matthieu
- **Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire**, JAULIN Jacques, Consultant
- **Chambre de commerce et d'industrie du Maine-et-Loire**, représentée par MICHEL Annabelle, Responsable Mission prospective,
- **Angers Loire Développement**, FAUVEL Catherine, Directrice Patrimoine, offre foncière
- **Région Pays de la Loire**, BOUDY Stéphane, Chargé de projet territoires,
- **ARS DSPE**, LE GOFF Damien, Ingénieur d'études stratégiques,
- **Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire**, GALLARD Véronique, Adjointe UPA Chargée d'études planification, PENHOAT Elodie, Chargée d'études planification et SAUVESTRE Anouck, Stagiaire

### PERSONNES EXCUSÉES :

- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine**
- **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**
- **Conseil Départemental de Maine-et-Loire**
- **SNCF Réseau**

### ► Les énergies renouvelables

La note d'enjeux est en cours d'écriture par la Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire (DDT 49). Cette note sera transmise pour le début de l'été 2025.

### ► Les gisements fonciers

À ce stade les PPA n'ont pas d'attentes particulières concernant le volet des gisements fonciers.

### ► Les enjeux paysagers

Il a été demandé de renforcer dans le PLUi les enjeux relatifs au patrimoine paysager et interrogé sur l'évolution potentielle de l'OAP Val de Loire. Pour répondre à ces enjeux dans le cadre de la révision, plusieurs travaux sont menés : l'identification d'arbres remarquables, la définition d'une trame écologique urbaine, l'analyse des franges urbaines. Les objectifs seront de poursuivre l'identification de nouvelles composantes pertinentes et d'analyser celles qui doivent être confortées.

### ► **Le patrimoine bâti**

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Angers est recouvert, sur la partie du centre-ville d'Angers, par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Cependant, aucun outil règlementaire ne couvre le reste du périmètre du SPR. Il est ainsi demandé si un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) est envisagé. Ce projet n'est pas prévu sur la période de révision du PLUi mais la révision permettra de renforcer les mesures sur cette portion du SPR. Un calendrier de l'élaboration du PVAP du SPR d'Angers va être élaboré et partagé.

### ► **La thématique agricole**

La Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire annonce la révision de la Charte agriculture et urbanisme pour la fin de l'année 2025. Une première version est attendue avant cette échéance.

L'hébergement saisonnier a été remonté comme un enjeu important à prendre en compte dans la révision du PLUi.

L'évolution de la filière élevage pourrait conduire à l'évolution des paysages agricoles, plus précisément aurait un impact sur le bocage (abattage de haies).

Il est également proposé d'identifier et de répertorier la diversification des activités agricoles sur le territoire pour permettre le développement de ces pratiques.

Dans un contexte de changement climatique, l'enjeu de l'accès à l'eau est primordial notamment dans les pôles agricoles spécialisés.

Un point de vigilance est mis en avant quant aux multiples procédures que doivent mener les agriculteurs pour un même objet, un guichet unique serait en réflexion.

### ► **L'économie tertiaire**

À la demande du Club immobilier Anjou, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Maine-et-Loire réalisera une étude sur le stock des bureaux de seconde main et neuf, et notamment la problématique du surstock. Il s'agira de s'interroger sur les projets à venir pour les moduler, reporter, déplacer voire faire évoluer des projets plutôt vers du logement. Cette étude sera réalisée pour la fin de l'année 2025.

### ► **Les transports en commun**

La DDT questionne ALM sur les actions en faveur du développement des transports en commun prévues dans le cadre de la révision. Il est rappelé que les lignes express et le tramway composent une offre déjà importante. Les actions seront plutôt axées vers l'amélioration du réseau existant.

### ► **Prochaines étapes**

Pour associer les PPA à la révision générale n°2 du PLUi, une réunion se tiendra en septembre 2025 afin d'exposer les axes du PADD. D'autres temps d'échanges seront fixés en 2026 à propos des outils règlementaires.